



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE NOUZILLY

REGLEMENT DU 6e CONCOURS DE NOUVELLES « BRÈVES DE PLUME » 2015 POUR LES JEUNES DE 11 A 17 ANS

A ton stylo ou à ton clavier !

ARTICLE I : PARTICIPATION AU CONCOURS:

Ce concours est ouvert à toute personne âgée de **11 à 17 ans**, hormis aux familles et aux membres du jury.
La participation au concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

ARTICLE II : ORGANISATEUR

La Bibliothèque Municipale de Nouzilly – 1 bis Place Emile Cholet à NOUZILLY– organise du 1er avril au 31 août 2015 un concours de nouvelles en Indre-et-Loire intitulé "BRÈVES DE PLUME", **pour les jeunes de 11 à 17 ans**, avec le soutien des collectivités publiques et des sociétés partenaires.

ARTICLE III : CRÉATION ET DIFFUSION

Ce concours est destiné à :

1. favoriser la création et la diffusion d'œuvres littéraires originales et inédites d'expression française.
2. promouvoir les auteurs en herbe.

ARTICLE IV : ACCÈS ET INFORMATIONS

Le règlement et les modalités de ce concours gratuit sont accessibles :

1. Par Internet, en envoyant un courriel à :
➤ brevesdeplume@orange.fr
2. Par courrier avec une enveloppe timbrée à la Bibliothèque Municipale, 1 bis Place Emile Cholet 37380 NOUZILLY.
3. Sur le blog : nouzilire.canalblog.com
en scannant le flashcode suivant : 
4. Sur le site internet de NOUZILLY

Les organisateurs se réservent le droit de reporter, modifier ou annuler le concours en cas de force majeure. En tout état de cause, leur responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ARTICLE V : PRINCIPES DU CONCOURS

- **UNE NOUVELLE** : thème et genre libres
- **LONGUEUR** : entre 4 et 8 feuillets A4 (21/29,7 cm), recto de 25 lignes maximum
- **POLICE DE CARACTÈRE** : de type «ARIAL», grandeur : 12

MERCI DE NE PAS SIGNER VOS TEXTES POUR PRESERVER L'ANONYMAT POUR LE JURY.

TOUT MANUSCRIT NE RÉPONDANT PAS À CES CRITÈRES SERA REFUSÉ

ENVOI : pas d'envoi par Internet mais par courrier.

Une grande enveloppe avec votre texte – **en 3 exemplaires** contenant une petite enveloppe sur laquelle est réécrit le titre de la nouvelle et qui contient vos coordonnées précises : prénom, nom, adresse, téléphone, date de naissance, éventuellement courriel.

L'envoi du manuscrit vaut inscription

L'envoi doit être fait **avant le 31 août 2015 à minuit – le cachet de la Poste faisant foi à :**

CONCOURS DE NOUVELLES – JEUNES

« BREVES DE PLUME » 2015

MAIRIE - BIBLIOTHEQUE

3 Place Emile Cholet

37380 NOUZILLY

ARTICLE VI : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Début septembre, à la fin de la période de réception des manuscrits, se réunira un jury composé d'écrivains professionnels et non professionnels, de journalistes, de bibliothécaires et de membres de la Bibliothèque. Les manuscrits seront lus du 20 septembre au 13 novembre 2015.

**Les prix seront remis le
SAMEDI 28 NOVEMBRE 2015 A 11H
A L'ESPACE NOZILIA, rue du Prieuré
37380 NOUZILLY
(17 km au Nord de TOURS)**

Le jury est souverain pour désigner les lauréats et leur classement.

Il délibérera et proclamera les résultats. Il assurera la diffusion des résultats et la publication éventuelle des œuvres.

La liste des gagnants du concours de nouvelles « BRÈVES DE PLUME » sera diffusée par voie de presse, dans les 8 jours suivant la délibération.

ARTICLE VII : DOTATIONS ET RÉPARTITIONS

Le concours "BRÈVES DE PLUME" est doté de plusieurs prix. La liste sera affichée à la Bibliothèque Municipale.

ARTICLE VIII : MODALITÉS DE REMISE DES LOTS

Venez à la remise des prix, le jury et le public apprécieront de vous y rencontrer autour d'un cocktail. Des nouvelles des lauréats y seront lues.

Les organisateurs se réservent toutefois la possibilité, en cas de force majeure, d'annuler la manifestation ou de remplacer un des prix offerts par un lot de même valeur.

Les prix pourront être retirés à la bibliothèque de NOUZILLY, aux horaires de permanence, jusqu'au 30 décembre 2015 et sur présentation d'une pièce d'identité.

Horaires d'ouverture :

Mercredi : 14h30 – 17h00

Vendredi : 16h45 – 18h30

Samedi : 10h00 – 12h30

Ouvert le samedi pendant la durée des vacances scolaires.

En cas de publication par les organisateurs, le manuscrit restera libre de droit.

ARTICLE IX : RESPONSABILITÉ

Les organisateurs sont dégagés de toute responsabilité en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal.

ARTICLE X : INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations nominatives recueillies pour la participation à ce concours sont traitées conformément à la Loi de janvier 1978 «Informatique et liberté».